

AFER PREMIUM

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	262 475 346,47	282 481 735,74
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	262 183 315,56	281 023 862,54
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	243 473 429,57	265 347 244,58
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	18 709 885,99	15 676 617,96
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	292 030,91	1 457 873,20
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	292 030,91	1 457 873,20
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	2 335 506,15	1 310 709,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 335 506,15	1 310 709,00
COMPTES FINANCIERS	13 059 654,93	2 631 320,06
Liquidités	13 059 654,93	2 631 320,06
TOTAL DE L'ACTIF	277 870 507,55	286 423 764,80

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	246 583 494,11	258 815 837,07
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	25 693 248,71	26 598 402,81
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 810 259,10	1 975 906,50
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 913 260,21	-3 287 292,00
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	271 173 741,71	284 102 854,38
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	292 030,91	1 457 976,75
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	292 030,91	1 457 976,75
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	292 030,91	1 457 976,75
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	6 404 734,93	862 933,67
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	6 404 734,93	862 933,67
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	277 870 507,55	286 423 764,80

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0323	0,00	19 939 500,00
EURO BUND 0324	10 977 600,00	0,00
EC EURUSD 0324	8 769 796,38	0,00
SP 500 MINI 0324	6 542 986,43	0,00
EURO STOXX 50 0324	3 180 100,00	0,00
EC EURUSD 0323	0,00	31 507 828,61
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	214 376,53	74 049,71
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	214 376,53	74 049,71
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	15 651,98	34 437,48
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	15 651,98	34 437,48
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	198 724,55	39 612,23
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 349 431,09	3 150 209,74
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-3 150 706,54	-3 110 597,51
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	237 446,33	-176 694,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-2 913 260,21	-3 287 292,00

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Par exception, la crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays.
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie,

Le fonds est investi en parts de IE00B5V87390 – iShares VII PLC - iShares MSCI Russia ADR/GDR ETF USD représentant 0,00 % de l'actif et dont le prix de revient représente 3,29 % de l'actif le 29 décembre 2023.

Compte tenu de la nature de ces titres dans le portefeuille du fonds, la société de gestion a décidé de les valoriser à zéro depuis le 9 mars 2022.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

OPC et fonds d'investissement non cotés : les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur liquidative de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leurs justifications sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Ainsi :

□ Les parts du fonds FR00140077L6 – RMM US 1 SLP Parts Commanditaire représentant 0,73 % de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base d'une NAV estimée par la société de gestion d'AFER PREMIUM .

□ Les parts du fonds FR001400C8U2- FAPEP III SLP PART A2 représentant 0,22 % de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV de souscription .

Les parts d'organismes de placements collectifs étrangers représentant 8,04% de l'actif sont évaluées, conformément aux dispositions du prospectus du fonds, sur la base de la dernière NAV connue. Les NAV de ces organismes valorisant sur une base mensuelle, trimestrielle ou semestrielle, sont confirmées par les administrateurs des fonds. Ainsi :

□ Les parts du fonds IT0005250847 – AGRITALY représentant 0,40% de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 juin 2023.

□ Les parts du fonds LU01850108306 – TIKEHAU DV 1ST représentant 0,61% de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 juin 2023.

□ Les parts du fonds LU0259348570 – ENCORE PLUS FUND A EUR représentant 1,20% de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 novembre 2023.

□ Les parts du fonds FR0013401098 – ARDIAN BUYOUT FUND VII A-CLASS A1 représentant 0,97% de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 septembre 2023.

□ Les parts du fonds XFCS00X2MMX4 – FIVE ARROWS PRIVATE EQUITY PROGRAM II SLP représentant 2,05% de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 juin 2023.

- Les parts du fonds FR0013426798 – CAP ENTREPRENEURS 2 PART A représentant 0,93% de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 juin 2023.
- Les parts du fonds LU1437625723 - Moonstone Lending 1 représentant 0,74% de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 novembre 2023.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013358397 - AFER PREMIUM ACTIONS I : Taux de frais maximum de 0,23 % TTC

FR0013358389 - AFER PREMIUM ACTIONS R : Taux de frais maximum de 1,25 % TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AFER PREMIUM ACTIONS R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	284 102 854,38	286 853 281,81
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	7 181 410,06	57 089 875,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-36 450 490,44	-31 768 136,29
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 972 921,57	9 883 288,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 570 705,75	-9 387 952,72
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 990 823,05	6 741 569,64
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-4 136 403,83	-7 131 530,91
Frais de transactions	-85 220,07	-143 732,58
Différences de change	-1 279 538,06	2 602 752,85
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	17 716 913,16	-24 891 149,09
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 703 965,71	-11 012 947,45
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	11 012 947,45	-13 878 201,64
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	1 359 659,45	-1 252 803,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	288 530,91	-1 071 128,54
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 071 128,54	-181 675,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-3 150 706,54	-3 110 597,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-1 477 725,27	-1 381 961,42
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	271 173 741,71	284 102 854,38

(*) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : - 50 €

(**) 29/12/2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : - 50 €

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	9 723 086,43	3,59
Change	8 769 796,38	3,23
Taux	10 977 600,00	4,05
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	29 470 482,81	10,87

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 059 654,93	4,82
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	10 977 600,00	4,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13 059 654,93	4,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 977 600,00	4,05

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	34 372 438,94	12,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1 878 511,65	0,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 702 801,02	1,73	541 300,64	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	15 312 782,81	5,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	1 230 158,71
	Rétrocession de frais de gestion	31 758,80
	Dépôts de garantie en espèces	1 073 588,64
TOTAL DES CRÉANCES		2 335 506,15
DETTES		
	Achats à règlement différé	5 585 270,80
	Frais de gestion fixe	819 464,13
TOTAL DES DETTES		6 404 734,93
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-4 069 228,78

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AFER PREMIUM ACTIONS R		
Actions souscrites durant l'exercice	64 443,0000	7 181 410,06
Actions rachetées durant l'exercice	-327 007,0000	-36 450 490,44
Solde net des souscriptions/rachats	-262 564,0000	-29 269 080,38
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 340 910,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AFER PREMIUM ACTIONS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action AFER PREMIUM ACTIONS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 437 268,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,22
Rétrocessions des frais de gestion	87 837,08

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			45 648 696,05
	FR0010839555	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO I EUR	10 980 236,85
	FR0011885789	R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	14 478 440,40
	FR0013417532	R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR	20 190 018,80
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			45 648 696,05

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Part	Montant total	Montant unitaire
15/02/2023	AFER PREMIUM ACTIONS R	365 585,22	0,14
21/06/2023	AFER PREMIUM ACTIONS R	384 284,25	0,15
13/09/2023	AFER PREMIUM ACTIONS R	375 258,15	0,15
27/12/2023	AFER PREMIUM ACTIONS R	352 597,65	0,15
Total acomptes		1 477 725,27	0,59

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-2 913 260,21	-3 287 292,00
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 913 260,21	-3 287 292,00

	29/12/2023	30/12/2022
Action AFER PREMIUM ACTIONS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 913 260,21	-3 287 292,00
Total	-2 913 260,21	-3 287 292,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	25 693 248,71	26 598 402,81
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 287 984,37	3 357 867,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	1 477 725,27	1 381 961,42
Total	27 503 507,81	28 574 309,31

	29/12/2023	30/12/2022
Action AFER PREMIUM ACTIONS R		
Affectation		
Distribution	374 545,60	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	27 128 962,21	28 574 309,31
Capitalisation	0,00	0,00
Total	27 503 507,81	28 574 309,31
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 340 910,0000	2 603 474,0000
Distribution unitaire	0,16	0,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	123 854 215,97	152 810 168,58	286 853 281,81	284 102 854,38	271 173 741,71
Action AFER PREMIUM ACTIONS I en EUR					
Actif net	73 968 907,20	42 309 827,59	29 617 448,33	0,00	0,00
Nombre de titres	699 000,0000	364 801,0000	237 925,0000	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	105,82	115,98	124,48	0,00	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	6,38	11,58	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,16	-0,11	-0,12	0,00	0,00
Action AFER PREMIUM ACTIONS R en EUR					
Actif net	49 885 308,77	110 500 340,99	257 235 833,48	284 102 854,38	271 173 741,71
Nombre de titres	475 152,0000	974 667,0000	2 142 099,0000	2 603 474,0000	2 340 910,0000
Valeur liquidative unitaire	104,99	113,37	120,09	109,12	115,84
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,57	0,41	0,56	0,75
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	5,70	10,21	10,97	11,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,97	-1,16	-1,14	-1,26	-1,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AXA IM EURO LIQUIDITY FCP 4DEC	EUR	241	11 041 367,09	4,07
BDL CONVICTIONS C Part V	EUR	2 700	3 153 087,00	1,16
BDL REMPLART I	EUR	60 000	9 385 800,00	3,47
CPR FOCUS INFLATION FCP I	EUR	16 404	2 645 637,12	0,98
ECHIQUIER CONVERTIBLES EUROPE FCP	EUR	3 122	4 370 581,46	1,61
FAPEP III SLP PART A2	EUR	30 000	600 000,00	0,22
HSBC EURO ACTIONS IC	EUR	6 175	10 857 379,00	4,01
LAZARD CAPITAL FI SRI SC EUR	EUR	1 065	13 424 878,80	4,95
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL Action PC EUR	EUR	4 014	6 918 931,80	2,55
Longchamp Dalton Japan Long Only Ucits Fd 1UH	EUR	5 480	5 645 550,80	2,08
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO I EUR	EUR	55	10 980 236,85	4,05
R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	EUR	107 208	14 478 440,40	5,34
R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR	EUR	17 885	20 190 018,80	7,44
TOTAL FRANCE			113 691 909,12	41,93
IRLANDE				
EURO STOXX OPTIM BKS SCE ETF	EUR	71 512	5 807 031,84	2,14
FIRST STATE GR CHINA GRW FD CL I	USD	13 979	1 394 149,08	0,51
GUIN.GLOBAL ENERGY CL.D EUR D	EUR	109 884	1 343 540,68	0,50
iShares VII PLC iShares EURO Govt Bond 7-10yr ETF EUR Acc	EUR	168 396	25 061 787,29	9,24
iShares VII PLC - iShares MSCI Russia ADR/GDR ETF USD Acc	USD	68 819	0,00	0,00
TOTAL IRLANDE			33 606 508,89	12,39
LUXEMBOURG				
AMUNDI FUNDS OPTIMAL YIELD I2 EUR C	EUR	7 261	15 543 332,26	5,73
BLUEBAY INV.GRADE BD BASE I C.	EUR	101 508	18 406 445,64	6,79
Candriam M Impact Finance IC EUR H	EUR	2 956,387	3 099 298,75	1,14
COM SELECT.WPS SELECT GROWTH I C	USD	1 023	11 001 632,24	4,06
DNCA Invest Archer Mid Cap Europe SI EUR	EUR	57 795	5 510 753,25	2,04
DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	EUR	18 076	4 098 371,48	1,51
Emerg.Mkts Local Curr.Debt C EUR Hgd Cap	EUR	158 048	11 970 555,52	4,41
G FUND EUROPEAN CONV BD CAP EUR IC	EUR	2 909	4 530 912,95	1,68
IGS ASIAN EQ.CL.I USD C.3DEC	USD	187 708	5 614 252,85	2,07
Moonstone Lending S.C.A. SICAV-SIF - Moonstone Lending Fund	EUR	15 769,968	2 018 871,30	0,74
MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS ASIA OPPORTUNITY Z	USD	32 799	1 389 430,94	0,51
Ossiam Shiller Barclays Cape® US Sector Value TR 1C (USD)	USD	8 187	9 560 008,06	3,52
TROWE PRICE-US EQTY-IACC	USD	62 134	3 431 146,32	1,27
TOTAL LUXEMBOURG			96 175 011,56	35,47
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			243 473 429,57	89,79
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE				
FRANCE				
ARDIAN BUYOUT FUND VII A-CLASS A1	EUR	2 100,09	2 624 467,98	0,97
FIVE ARROWS PRIVATE EQUIT PROGRAM II SLP	EUR	60 000	5 560 668,00	2,05
RMM US 1 SLP Parts Commanditaire	USD	25 620	1 981 819,45	0,73
TOTAL FRANCE			10 166 955,43	3,75

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
AGRITALY PART B	EUR	3	1 095 248,06	0,39
TOTAL ITALIE			1 095 248,06	0,39
LUXEMBOURG				
CAP ENTREPRENEURS 2 PART A	EUR	1 920	2 517 660,10	0,93
ENCORE PLUS FUND A EUR	EUR	4 259 424,249	3 265 785,76	1,21
TIKEHAU DIRECT LENDING IV 1ST LIEN	EUR	257,87	1 664 236,64	0,61
TOTAL LUXEMBOURG			7 447 682,50	2,75
TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE			18 709 885,99	6,89
TOTAL Organismes de placement collectif			262 183 315,56	96,68
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0324	USD	70	102 149,32	0,04
EURO BUND 0324	EUR	80	23 592,00	0,01
EURO STOXX 50 0324	EUR	-70	-3 500,00	0,00
SP 500 MINI 0324	USD	30	166 289,59	0,06
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			288 530,91	0,11
TOTAL Engagements à terme fermes			288 530,91	0,11
TOTAL Instruments financier à terme			288 530,91	0,11
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-296 625	-268 438,91	-0,10
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-20 092	-20 092,00	-0,01
TOTAL Appel de marge			-288 530,91	-0,11
Créances			2 335 506,15	0,87
Dettes			-6 404 734,93	-2,37
Comptes financiers			13 059 654,93	4,82
Actif net			271 173 741,71	100,00

Action AFER PREMIUM ACTIONS R	EUR	2 340 910,0000	115,84
-------------------------------	-----	----------------	--------

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action AFER PREMIUM ACTIONS R

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	374 545,60	EUR	0,16	EUR
TOTAL	374 545,60	EUR	0,16	EUR

AFER PREMIUM

Société d'Investissement à capital variable
Siège social : 29, avenue de Messine – 75008 Paris
850 896 986 R.C.S. Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Exercice clos le 29 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts sociaux, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé.

I - DEVELOPPEMENT JURIDIQUE

A/ Approbation des comptes

Conformément à la Loi, nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023, les conclusions sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et le quitus aux Administrateurs.

L'exercice clos le 29 décembre 2023 fait ressortir un résultat déficitaire de 2.913.260,21 €.

Les sommes distribuables de l'exercice sont les suivantes :

1. Sommes distribuables afférentes au résultat :

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	-2 913 260,21
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
Total	-2 913 260,21

2. Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	25 693 248,71
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 287 984,37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	1 477 725,27
Total	27 503 507,81

Nous vous proposons d'affecter les sommes distribuables de la façon suivante :

1. Affectation des sommes distribuables afférentes au résultat :

	29/12/2023
Action AFER PREMIUM ACTIONS R	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	-2 913 260,21
Total	-2 913 260,21

2. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

	29/12/2023
Action AFER PREMIUM ACTIONS R	
Affectation	
Distribution	374 545,60
Plus et moins-values nettes non distribuées	27 128 962,21
Capitalisation	0,00
Total	27 503 507,81
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	2 340 910,0000
Distribution unitaire	0,16

Nous vous rappelons que les Conseils d'administration des 16 juin 2023, 9 septembre 2023 et 22 décembre 2023 ont respectivement décidé de la distribution d'acomptes sur dividende au titre des plus-values nettes réalisées au cours de l'exercice 2023 comme suit :

- 0,15 € / action R mis en paiement le 23 juin 2023 sur la valeur liquidative du 21 juin 2023 ;
- 0,15 € / action R mis en paiement le 15 septembre 2023 sur la valeur liquidative du 13 septembre 2023 ;
- 0,15 € / action R mis en paiement le 29 décembre 2023 sur la valeur liquidative du 27 décembre 2023.

Le Conseil d'administration du 22 janvier 2024 ayant par ailleurs décidé de la distribution d'un dernier acompte sur dividende d'un montant de 0,16 €/action R (mis en paiement le 26 janvier 2024 sur le VL du 24 janvier 2024), nous vous proposons de **reporter** le solde des plus-values nettes réalisées au titre de l'exercice pour un montant de **27.128.962,21 €**

B/ Situation des mandats des administrateurs

Les mandats des administrateurs listés ci-dessous arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023.

- Stanislas Bernard
- Louis Abraham
- Blandine Chaghal
- Frédéric Lagier
- Jean-Pierre Legatte
- Philippe Leroy
- Myriel Pellissier
- Abeille Vie
- Abeille Epargne Retraite

Nous vous proposons de renouveler l'ensemble de ces mandats pour une durée de cinq ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse du mois de décembre 2028.

C/ Rapport sur le Gouvernement d'entreprises (article L 225-37 du Code de Commerce)

1. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le mode d'exercice de la Direction générale est la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

2. Liste des mandats et fonctions des mandataires de la SICAV

Un courrier a été envoyé aux administrateurs afin de les informer de leur obligation de déclarer l'ensemble de leurs mandats.

Monsieur Stanislas Bernard

- Président du Conseil d'administration et administrateur de la Sicav AFER PREMIUM
- Président de TWENTY FIRST CAPITAL SAS
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de TWENTY FIRST PARTNERS SA
- Représentant Permanent TWENTY FIRST CAPITAL Luxembourg Branch
- Administrateur de DIAPASON ROGERS Commodity Index Fund
- Administrateur de DIAPASON ROGERS Commodity Index (Agriculture Segment) Fund
- Administrateur de DIAPASON Commodities Index Enhanced Fund
- Administrateur de EC21 SA
- Administrateur d'Europe Israel Croissance SICAV

- Gérant de BS INVEST
- Administrateur d'OLYMP CAPITAL SA
- Administrateur ASSOCIATION AFER
- Vice-Président du Conseil de surveillance de BFR SA
- Gérant de SVB HOLDINGS SARL

Monsieur Marc Terras

- Administrateur de la Sicav Eссор Emerging Markets
- Directeur Général de la Sicav AFER Premium

Monsieur Frédéric Lagier

- Directeur Général et Administrateur d'INDEP'AM
- Administrateur de la Sicav AFER Premium
- Plan d'Epargne Retraite Individuel de l'AFER, Membre du Comité de surveillance

Monsieur Jean-Pierre Legatte

- Administrateur de la Sicav AFER Premium
- Président du Comité consultatif AFER
- Administrateur de AFER
- Président du Conseil de surveillance, PERIN AFER

Monsieur Philippe Leroy

- Administrateur de la Sicav AFER Premium
- Gérant de Adel Participations SARL
- Gérant de Conseil Finance SARL
- Président de la SAS Detroyat Associés
- Président du Conseil Associés en Finance SA
- Gérant de SCI Malou
- Gérant de Sogero SARL
-

Monsieur Louis Abraham

- Administrateur de la Sicav AFER Premium
- Administration AFER
- Administrateur d'Anonymize SAS
- Administrateur de Gematria Technologies Ltd (UK)

Madame Myriel Pellissier

- Administrateur de la Sicav AFER Sfer
- Administrateur de la Sicav AFER Avenir Senior
- Administration de l'Association AFER
- Représentant permanent de AFER, Administrateur de la Sicav AFER Premium

- Membre du Conseil de surveillance, PER AFER

Madame Blandine Chaghal

- Directeur Général Délégué, ABEILLE VIE, SA
- Administrateur, ABEILLE EPARGNE RETRAITE, SA
- Directeur Général, EPARGNE ACTUELLE, SA
- Administrateur de la Sicav AFER Premium

Monsieur Thomas Rivron

- Président du Conseil d'administration de la Sicav NOVI1
- Membre du Conseil de surveillance d'OFI Re, SGP
- Membre du Conseil de surveillance de Zen Cap
- Administrateur de Pygathore
- Administrateur de Cybèle AM
- Représentant Permanent ABEILLE EPARGNE RETRAITE, Administrateur de la Sicav AFER Premium

Monsieur Denis Bourgeois

- Directeur Général ABEILLE VIE
- Directeur Général ABEILLE EPARGNE RETRAITE
- Directeur Général ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE
- Directeur Général Délégué ABEILLE ASSURANCES HOLDING
- Administrateur de VIP CONSEILS
- Administrateur de GIE AFER
- Administrateur de EPARGNE ACTUELLE
- Administrateur de ABEILLE IARD & SANTE
- Censeur de UNION FINANCIERE DE France BANQUE
- Représentant Permanent ABEILLE VIE, Administrateur de la Sicav AFER Premium
- Représentant Permanent ABEILLE VIE, Administrateur de BETELGEUSE
- Représentant Permanent ABEILLE VIE, Administrateur de OFI INVEST
- Représentant Permanent ABEILLE VIE, Administrateur et Membre du Conseil d'orientation stratégique de OFI INVEST REAL ESTATE SAS
- Représentant Permanent ABEILLE VIE, Administrateur de OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
- Représentant Permanent ABEILLE VIE, Membre du Conseil de surveillance de OFI INVEST CAPITAL PARTNERS
- Représentant Permanent ABEILLE ASSURANCES HOLDING, Administrateur de UNION FINANCIERE DE France BANQUE (jusqu'au 14 décembre 2023)
- Représentant Permanent ABEILLE ASSURANCES HOLDING, Administrateur de SOFRAGI (Société Française de Gestion et d'Investissement)

3. Conventions

3.1 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société détenue à plus de 50 % par la SICAV AFER PREMIUM

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023, aucune convention n'a été conclue entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société détenue à plus de 50 % par la SICAV AFER PREMIUM.

3.2. Conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce

La SICAV AFER PREMIUM n'a pas, au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023, conclu de convention entrant dans le champ d'application des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

3.3 Conventions courantes conclues à des conditions normales

Conformément à l'article L.225-39 du Code de Commerce, le Président a tenu à votre disposition et communiqué au Commissaire aux Comptes, la liste des conventions courantes ci-dessous conclues à des conditions normales.

N°	Nature	Parties	Langue	Date	Expiration
1	Convention Dépositaire	Afer Premium / Caceis Bank	FR	21/12/2018	Durée indéterminée
2	Convention de délégation de gestion financière et administrative	Afer Premium / Rothschild & Co Asset Management	FR	21/12/2018	Durée indéterminée
3	Convention de mise à disposition des locaux	Afer Premium / Rothschild & Co Asset Management	FR	21/12/2018	Durée indéterminée

4. Délégations accordées au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (Article L225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce)

Non applicable.

II – VIE DE LA SICAV AU COURS DE L'EXERCICE

A/ Evolution du portefeuille

1 - La valeur liquidative des actions R EUR est passée de 109,12 € au 30 décembre 2022 à 115,84 € au 29 décembre 2023 - soit une hausse de 6.16 % - et le montant de l'actif net des actions R EUR de 284.102.854,38 € à 271.173.741,71 € pendant la même période.

Le nombre des actions R EUR passe quant à lui de 2.603.474,0000 à 2.340.910,0000.

2 - Le nombre des actions I EUR est égal 0.

Ci-après, le tableau faisant apparaître les résultats de la société depuis sa constitution.

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	123 854 215,97	152 810 168,58	286 853 281,81	284 102 854,38	271 173 741,71
Action AFER PREMIUM ACTIONS I en EUR					
Actif net	73 968 907,20	42 309 827,59	29 617 448,33	0,00	0,00
Nombre de titres	699 000,0000	364 801,0000	237 925,0000	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	105,82	115,98	124,48	0,00	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	6,38	11,58	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,16	-0,11	-0,12	0,00	0,00
Action AFER PREMIUM ACTIONS R en EUR					
Actif net	49 885 308,77	110 500 340,99	257 235 833,48	284 102 854,38	271 173 741,71
Nombre de titres	475 152,0000	974 667,0000	2 142 099,0000	2 603 474,0000	2 340 910,0000
Valeur liquidative unitaire	104,99	113,37	120,09	109,12	115,84
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,57	0,41	0,56	0,75
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	5,70	10,21	10,97	11,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,97	-1,16	-1,14	-1,26	-1,24

B/ Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement de la Sicav

Objectif de gestion : la SICAV a pour objectif d'optimiser la performance sur la durée de placement recommandée de 8 ans, en exploitant une diversité de classes d'actifs par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire et en offrant sur l'horizon d'investissement une solution potentielle de diversification sans garantie en capital.

Indicateur de référence : Compte tenu de son univers d'investissement et de la stratégie poursuivie, la SICAV ne peut être comparée à aucun indicateur de référence. L'indice composite de comparaison suivant, rebalancé trimestriellement, pourra être utilisé à titre indicatif (cours de clôture) : 50% MSCI All Countries World Net Total Return EUR Index (NDEEWN Index) + 50% Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR (LEGATREH Index).

L'indice Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR est un indice phare de la dette mondiale de qualité « Investment Grade » provenant de vingt-quatre marchés de devises locales. Cet indice multidevises comprend des obligations de trésorerie, des obligations d'État, des obligations d'entreprises et des obligations titrisées à taux fixe d'émetteurs des marchés développés et émergents. Il est calculé coupons nets réinvestis, son risque de change contre l'euro est couvert et est disponible sur le site www.bloombergindices.com.

L'indice MSCI All Countries World Net Total Return EUR Index, administré par MSCI, est représentatif des plus grandes capitalisations parmi les marchés développés et marchés émergents de 23 et 24 pays respectivement. Il est calculé dividendes nets réinvestis en Euro, son risque de change n'est pas couvert et est disponible à l'adresse suivante : www.msci.com

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, seul l'administrateur de l'indice MSCI composant l'indice est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Stratégies d'investissement :

1. Description des stratégies utilisées :

La SICAV AFER PREMIUM est investie, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), dans des OPC de produits de taux, des OPC de produits d'actions, dans des OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions, des OPC à rendement absolu, dans des OPC de capital investissement, des OPC de créances privées, des OPC ou ETF de matières premières, des OPC Immobiliers et des OPC investissant sur des actifs atypiques (forêts, terres agricoles, vignobles, œuvre d'art,...), en fonction des opportunités de marché. La SICAV peut investir jusqu'à 100% de son actif dans des OPC et jusqu'à 10% en direct en actions, obligations et produits structurés.

- **Allocation stratégique** : en vue de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV investit en fonction de l'évolution des marchés :
 - ✓ Entre 0% et 100% en OPC dont les OPC cotés/ETF à réplique physique, spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC monétaires, et les OPC convertibles), de toutes zones géographiques (inclus jusqu'à 25% maximum les pays hors OCDE y compris émergents), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, notamment jusqu'à 25% maximum en OPC spécialisés en dettes notées en catégorie spéculative dite à « haut rendement » (OPC investissant dans des titres « High Yield » ou non notés), ainsi que jusqu'à 20% maximum de l'actif en OPC spécialisés en dettes subordonnées, y compris en tout ou partie en OPC spécialisés en obligations contingentes convertibles.
 - ✓ Entre 0% et 100% en OPC dont OPC cotés/ETF à réplique physique, spécialisés sur les marchés actions cotées, de toutes tailles de capitalisations (y compris d'OPC spécialisés en petites/micro

capitalisations) et de toutes zones géographiques (incluant jusqu'à 20% maximum de pays hors OCDE y compris émergents) et de tous secteurs.

- ✓ Entre 0% et 100% en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions cotées.
- ✓ Entre 0% et 35% en OPC ou fonds d'investissement à rendement absolu, utilisant les différents types de gestion alternative (systématique, relative value, arbitrage, long/short, event driven, global macro etc...) appliqués à toutes classes d'actifs financiers.
- ✓ Entre 0% et 40% :
 - en OPC de créances privées dans la limite de 25% de l'actif,
 - en OPC ou ETF de matières premières dans la limite de 20% de l'actif,
 - en OPC de capital-investissement (FCPR, FCPI, FIP, Fonds professionnel de capital-investissement) dans la limite de 20% de l'actif,
 - en OPC, OPPCI ou équivalents sur le fondement d'un droit étranger dans la limite de 20% de l'actif,
 - en OPC investissant sur des actifs atypiques (forêts, terres agricoles, vignobles, œuvres d'art,...) pour un maximum de 10% de l'actif.
- ✓ Entre 0% et 10% en actions et/ou en obligations cotées, ainsi qu'en produits structurés détenus en direct.

L'allocation entre les différentes stratégies sera effectuée par la société de gestion en fonction de ses anticipations de niveau de risques et de rentabilité. Le portefeuille sera investi jusqu'à 35% maximum dans les pays hors OCDE y compris émergents.

L'exposition de la SICAV aux stratégies de gestion à rendement absolu n'excèdera pas 35%. La gestion à rendement absolu est une définition générique qui regroupe les techniques de gestion non traditionnelles. Les stratégies de gestion à rendement absolu ont un objectif commun : la recherche d'une performance décorrélée (ou différenciée) de celle des principaux marchés (devises, obligations, actions ou indice de contrats à terme sur matières premières). Pour cela, elles visent, pour la plupart d'entre elles, à réaliser des arbitrages, tirer avantage d'inefficiences ou d'imperfections de marchés, en prenant, par exemple, simultanément des positions à la hausse sur certains actifs et à la baisse sur d'autres actifs, ce sur la base d'analyses fondamentales, techniques ou statistiques.

La SICAV pourra avoir recours indirectement aux stratégies à rendement absolu suivantes :

- Les stratégies « long/short » (« acheteur/vendeur »), qui ont pour caractéristique principale de gérer simultanément (a) des positions « long » (« acheteur ») constituées de titres ayant un potentiel de hausse et (b) des positions « short » (« vendeur ») constituées de titres ayant un potentiel de baisse, selon l'analyse de la société de gestion, avec la possibilité de faire varier, selon les scénarios économiques, l'exposition nette au marché qui en résulte.
- Les stratégies « arbitrage/relative value », qui ont pour objectif d'exploiter des anomalies dans la formation des prix au sein de différentes catégories d'actifs. Ces stratégies portent sur des actions, des obligations, des obligations convertibles, d'autres instruments de taux, etc.

- Les stratégies « global macro », qui partent d'une analyse macro-économique des économies et des marchés pour formuler des thèmes d'investissement et investir de manière discrétionnaire sur tous les marchés. Les gérants «Global Macro» investissent sans aucune limitation de zone géographique ou de type d'actifs : actions, obligations, devises, produits dérivés, etc. Ils cherchent à anticiper les changements des marchés en fonction des variables macro-économiques majeures et surtout des variations de taux d'intérêts. Ils appliquent une gestion opportuniste, basée sur une identification et une évaluation propre au gérant. Ces mouvements peuvent résulter d'évolutions dans des économies mondiales, des aléas politiques ou de l'offre et la demande globales en ressources physiques et financières.
- Les stratégies « systématiques », qui s'appuient sur des algorithmes et une exécution (trading) automatisée (via des modèles mathématiques) visant à exploiter différentes caractéristiques de marché (tendance, volatilité, retour à la moyenne,...). Ces stratégies utilisent principalement les marchés de contrats « futures » sur les classes d'actifs actions, obligations, change et matières premières.
- Les stratégies « situations spéciales »/« event-driven » qui consistent à tirer parti des opportunités créées par d'importants événements liés à la structure sociale d'une entreprise, telles que "spin-off" (désinvestissement), fusion, acquisition, faillite, réorganisation, rachat d'actions propres ou changement au sein de la direction. L'arbitrage entre différentes parties du capital de la société fait partie de cette stratégie.

La stratégie immobilière reposera sur l'investissement en parts ou actions d'un ou plusieurs OPCI, OPPCI ou équivalents sur le fondement d'un droit étranger (les « OPC Immobiliers ») permettant d'exposer la SICAV aux actifs immobiliers de tout type (en ce compris notamment bureaux, logistique, logement, hôtels, résidence de loisir, résidence de services, commerces, EPHAD) dans le but de générer des rendements locatifs potentiels réguliers.

La SICAV peut être exposée au risque de change dans le cas où les sous-jacents la composant sont investis dans une devise autre que l'euro ; ce risque pouvant atteindre 50% de l'actif.

▪ **Sélection des sous-jacents :**

Le portefeuille de la SICAV est géré de manière flexible, active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus :

- La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, s'appuyant sur une analyse mondiale couvrant des aspects macro et micro économique.
- La sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des OPC de l'univers d'investissement.
 - La partie quantitative regroupe une série de filtres (historique de cours...) mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances des OPC dans leur catégorie respective.
 - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence

entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds.

La SICAV est gérée selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques au sens de l'article 6 du règlement SFDR.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, soit 0% des investissements.

Les investissements de la SICAV suivront la politique ESG, mais ne prendront pas en compte les principales incidences négatives.

Rothschild & Co Asset Management a identifié les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur lesquelles la société de gestion cherche de manière prioritaire à concentrer ses efforts et ses moyens pour déployer son approche d'investissement responsable.

La politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

2. Description des catégories d'actifs :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de la SICAV sont :

- **Actions** : investissement entre 0% et 10 % de l'actif net.
La SICAV pourra investir dans des actions cotées de toutes tailles de capitalisation boursière (y compris de petites/micro capitalisations). La répartition sectorielle et géographique des actions n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.
- **Titres de créance, instruments du marché monétaire** : investissement entre 0% et 10 % de l'actif net.
La SICAV pourra investir dans des obligations, des titres de créances négociables (tels que notamment les titres négociables à court terme (incluant notamment les certificats de dépôts et les billets de trésorerie émis avant le 31 mai 2016) et Euro Commercial Paper) à taux fixe, variable ou révisable, des obligations indexées, des obligations convertibles. La répartition géographique et dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. Les investissements en obligations spéculatives dites à haut rendement, non « Investment Grade », et/ou dans des titres non notés peuvent représenter jusqu'à 10% de l'actif de la SICAV.

o **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers** : 90-100% de l'actif net.

La SICAV pourra investir en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers de toute classification (ou sans classification), de toute nature, dans le respect des règles d'éligibilité et des ratios réglementaires applicables aux FPVG et notamment :

- jusqu'à la totalité de son actif en parts ou actions d'OPCVM dont les OPCVM cotés/ETF de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.
- jusqu'à 100% de son actif : en parts ou actions d'OPC, de droit français ou de FIA de droit étranger ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, à condition que les critères de l'article 422-95 du règlement général de l'AMF soient respectés ;
- jusqu'à maximum 40% de son actif en : FCPR, FCPI, FIP, fonds professionnel de capital investissement, des parts ou actions d'organismes de placement collectif immobilier, d'organismes professionnels de placement collectif immobilier ou d'organismes étrangers mentionnées au 5° du I de l'article L. 214-36 du Code Monétaire et Financier, fonds à procédure allégés (art. L. 214-35 dans sa rédaction antérieure au 2 août 2003), FPS, FPVG, OPC nourriciers ou organismes étrangers équivalents ...
- jusqu'à 10% en actions ou parts de fonds d'investissement étrangers ne répondant pas aux critères de l'article 422-95 du règlement général de l'AMF.

N.B. : La SICAV pourra notamment employer son actif dans des OPCVM, FIA ou des fonds d'investissement gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

3. Utilisation des Instruments dérivés :

La SICAV peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur le risque action, de taux et de change. En vue de réaliser l'objectif de gestion, ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (vente de contrat à terme), et à titre d'exposition en vue de reconstituer une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme). En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des swaps de taux, d'indices (de taux, d'actions, et de devises), change à terme, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices (de taux, d'actions).

Les stratégies optionnelles : en fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, il sera amené à vendre ou acheter des options sur marchés actions, de taux et de devises. Par exemple, s'il anticipe une forte hausse du marché, il pourra acheter des options d'achat ; s'il pense que le marché augmentera doucement et que la volatilité implicite est élevée, il pourra vendre options de vente. Au contraire, s'il anticipe une forte baisse du marché, il achètera des options de vente. Enfin, s'il pense que le marché ne peut plus monter, il vendra des options d'achat. Le gérant pourra combiner ces différentes stratégies.

L'exposition consolidée au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200%.

L'exposition consolidée au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre - 4 et + 12.

L'exposition consolidée au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 50%.

L'exposition consolidée aux marchés des actions, devises ou des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200%.

La SICAV n'aura pas recours aux Total Return Swap.

4. Titres intégrant des dérivés : (EMTN, obligations convertibles)

L'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 10 % de l'actif net (EMTN structurés, obligations convertibles) en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de son exposition au marché action, devises et taux. L'exposition consolidée du portefeuille au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 200%. L'exposition consolidée du portefeuille au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre - 4 et + 12. L'exposition consolidée du portefeuille au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 50 %.

5. Dépôts :

La SICAV pourra avoir recours jusqu'à 20% de l'actif de la SICAV à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités de la SICAV.

6. Emprunts d'espèces :

La SICAV pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

➤ Description générale des opérations :

○ Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de la SICAV.

○ Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des emprunts de titres et/ou en des prises en pensions, de produits de taux ou crédit (titres de créances et instruments du marché monétaire) d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE.

➤ Données générales pour chaque type d'opération :

○ Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 10% de l'actif de la SICAV.

○ Rémunération :

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « frais et commission ».

➤ Informations sur les contreparties, les garanties et les risques :

○ Garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de la SICAV ». Les Garanties seront conservées par le Dépositaire de la SICAV. Pour plus

d'informations concernant les garanties se reporter la rubrique « informations relatives aux garanties financières de la SICAV ».

- Sélection des Contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Etablissements de crédit ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne et avec une notation minimale de A. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

- Risques : se reporter à la rubrique « Profil de risque ».

C/ Commentaires de gestion

La faillite de la Silicon Valley Bank et, de façon presque concomitante, en fin de premier trimestre, la chute et le rachat de Crédit Suisse par UBS sont venus interrompre la dynamique positive dans laquelle s'inscrivait la conjoncture mondiale, portée par l'abandon de la politique "zéro Covid" en Chine et par les bonnes surprises économiques en Europe, qui a évité une crise énergétique à la faveur d'un hiver clément.

Sur l'ensemble de la période, la gestion a maintenu une diversification forte visant à limiter la volatilité et l'impact des à-coups de marchés sur la valeur liquidative.

Au cours des premières semaines de l'année, le portefeuille a profité de sa surpondération en actions de la Zone euro et européennes et de son biais "value" lié à la poursuite des resserrements monétaires de la BCE. Nous avons commencé à prendre des bénéfices fin février et début mars sur la partie actions du portefeuille, au profit de fonds monétaires, ce qui a permis de ne subir que partiellement le choc bancaire consécutif aux crises de Silicon Valley Bank et Crédit Suisse, en dépit de son positionnement, tout à la fois sur un tracker bancaire et sur de la dette financière. Des mouvements tactiques sur futures (EuroStoxx, Bund et Euro/Dollar) ont ponctué la fin du trimestre pour illustrer, d'une part, notre vue contrariante quant à l'optimisme du marché sur des baisses de taux à venir à court terme, d'autre part, notre sentiment d'une baisse trop marquée de l'euro face au dollar au regard des risques bancaires américains et de l'écart dans le cycle monétaire. Nous avons, dans la foulée de la baisse de production de pétrole par l'OPEP, renforcé à la marge les obligations indexées sur l'inflation.

En dépit de la persistance des craintes de récession, de la crise bancaire du mois de mars, mais aussi de l'euphorie boursière qu'ont alimenté les valeurs technologiques américaines, l'indice VIX a retrouvé au deuxième trimestre ses niveaux pré-pandémie. Cette atonie relative cache, pour autant, de fortes dispersions sectorielles, au même titre qu'une très faible corrélation entre valeurs d'un même indice. La seconde partie de l'année s'ouvre donc avec une très faible visibilité sur les perspectives économiques, qu'entretiennent une inflation sous-jacente qui reste sur des niveaux élevés, la remontée des taux qui se poursuit et dont les effets économiques devraient à présent pleinement se faire sentir, et un début de dégradation plus marquée des indicateurs économiques.

Dans ce cadre, l'indice des actions mondiales, après avoir perdu près de 20 % l'an dernier, a regagné près de 14 % en dollars (et 12,5 % en euros) depuis le début de l'année. Les États-Unis ont connu un premier semestre euphorique mais qui, à l'instar d'autres marchés développés, a montré des divergences majeures au sein de la cote.

Les valeurs technologiques, portée par l'intelligence artificielle, ont gagné environ 32 % (indice Nasdaq composite) grâce à la forte performance de plusieurs géants du secteur, les sept plus grosses valeurs de la cote réalisant à elles seules une performance de 54 % en dollars. Dans le même temps, les secteurs de l'énergie, de la santé, des financières et de la consommation non cyclique ferment la marche, et pèsent sur l'indice Dow Jones qui ne progresse que de 2,1 % depuis le début de l'année.

Après une année de contraction marquée par des hausses de taux et l'impact de la politique zéro-Covid en Chine, les marchés européens ont retrouvé leurs plus hauts niveaux, l'indice Euro Stoxx 50 progressant de 16 %, tandis que l'indice européen (STOXX Europe 600) s'est apprécié de 9 %. Les secteurs de la technologie, des loisirs et de l'automobile ont réalisé les meilleures performances sur le semestre, à l'instar du luxe qui a largement tiré le marché français et la distribution. Les marchés asiatiques terminent la période en ordre dispersé, avec le Japon qui progresse de 27 % en devise locale grâce à la politique toujours très expansionniste de sa banque centrale, tandis que l'indice chinois Hang Seng, dans un contexte géopolitique toujours tendu et de poursuite du déclin du secteur immobilier a perdu 3 % sur le semestre.

Sur les taux, la volonté des banques centrales de poursuivre la hausse des taux directeurs s'est heurtée à la conviction profonde des investisseurs que le cycle de resserrement touchait à sa fin. Dans ce cadre, les emprunts souverains ont enregistré de belles performances depuis le début de l'année et continuent d'offrir des rendements attractifs. Le taux à 10 ans américain offre un rendement de 3,8 % et le 10 ans allemand de 2,4 %. Les marchés du crédit ont également affiché une bonne performance depuis le début de l'année, avec une progression entre 2 % et 3 % pour l'Investment Grade(4) euro et américain, tandis que le haut rendement(5) affiche, de part et d'autre de l'Atlantique, une performance proche de 4,5 % en devises locales depuis le début de l'année(3).

Le pétrole a poursuivi son déclin, dans la lignée du ralentissement de l'économie mondiale, le rebond du prix du baril n'étant lié qu'à la réduction des stocks de pétrole américain. Depuis le début de l'année le baril (Brent) se contracte de 9,1 % tandis que le WTI perd 12 % en dollars. L'or a, quant à lui, été pénalisé par la perspective de taux directeurs se maintenant pendant une longue période à des niveaux élevés, et ne progresse depuis le début de l'année que de 3,8 % en dollars.

Après un premier trimestre tonitruant, les marchés ont relativement marqué le pas au second. Certes, des résultats de très bonne facture, dans un environnement où la croissance a mieux résisté que prévu et déjoué les pronostics de la quasi-totalité des prévisionnistes, ont permis aux indices de rester en territoire positif, mais les incertitudes liées à la résilience de l'inflation et à la pleine mesure des effets des relèvements de taux successifs de la Fed et de la BCE ont souvent généré des oscillations de faible ampleur. C'est particulièrement le cas sur les indices obligataires qui terminent la période à +0,05 % pour l'IBOxx Eurozone Souverain et +0,44 % pour l'IBOxx Euro Corporate. L'Euro Stoxx 50 termine quant à lui le trimestre avec une performance de +3 % mais de très fortes disparités géographiques au sein de la zone. Alors que le S&P 500 se distingue avec une performance trimestrielle en euro de +8,25 %, grâce à la très forte progression des plus grosses capitalisations de l'indice, l'indice chinois s'est quant à lui replié de 6,3 % en euro sur le trimestre.

Alors que nous avons, en début de période, une lecture prudente de l'évolution de l'économie en estimant que les effets des hausses de taux auraient un impact plus rapide et marqué sur les données économiques et les résultats des entreprises, nous avons maintenu un poids en actions modéré.

Bien que plusieurs fonds américains, avec un fort biais technologique, aient fortement contribué à la performance du portefeuille, notre aversion à l'évolution très concentré autour de quelques valeurs de l'indice S&P 500 nous a amené à restreindre, certes trop tôt, le poids de la poche américaine. Nous avons également réduit le poids de la Chine afin de limiter sur le portefeuille l'effet de la désaffection des investisseurs pour la zone. Les valorisations restent pourtant très attractives et il nous semble que le gouvernement devra rapidement procéder à la mise en place de mesures budgétaires et monétaires d'envergure pour relancer l'économie du pays.

Les expositions que nous avons sur futures Euro Stoxx 50 ont été réduites également et nous avons intégré une couverture sur le Nasdaq à partir du début du mois de juin. Sur les taux, nous avons neutralisé la couverture sur Bund et initié, dans une optique de mise en place progressive de la stratégie d'un fonds positionné sur l'aplatissement de la courbe américaine.

Les marchés d'actions ont marqué le pas au cours du troisième trimestre, sans pour autant remettre en cause les bonnes performances réalisés durant la première moitié de l'année. Les résultats des entreprises, au même titre que l'optimisme lié à l'émergence de l'Intelligence Artificielle sur les bénéfices futurs ont permis aux principaux indices d'afficher des performances proches de l'équilibre. Si les actions de la Zone euro se replient de 4,2 %, les marchés émergents et les États-Unis finissent presque à l'équilibre, grâce à l'appréciation du dollar contre euro de 2,9 %(1). Souffrant des déclarations des banques centrales et des craintes d'une inflation durablement élevée, les taux se sont appréciés, et l'IBOXX Euro a perdu 2,5 % sur la période(1). Dans ce cadre, la gestion prudente du portefeuille a permis de limiter la baisse à 0,32 %(2), d'une part, grâce à une diversification efficace sur la partie obligataire qui s'est appuyée sur des stratégies de portage et des obligations indexées sur l'inflation, d'autre part, sur des investissements dans des fonds à dominante value(3) qui ont bien surperformé sur la période.

L'année boursière s'est achevée dans un climat euphorique comme l'illustre la hausse de 3.62%^[1] en euros du MSCI World Net TR en décembre qui a propulsé les actions mondiales à un nouveau record. Les investisseurs sont convaincus que la décélération de l'inflation des deux côtés de l'atlantique sonne la fin du resserrement monétaire le plus violent depuis 40 ans, mais surtout, ouvre la porte à de futures baisses de taux qui pourraient notamment débiter dès le printemps prochain aux États-Unis. En Europe, alors que Mme Lagarde a fait preuve de prudence en douchant les espoirs de baisse prochaine, les investisseurs restent convaincus que la BCE ne pourra pas rester passive face à la dégradation conjoncturelle, le PIB de la Zone euro n'étant dorénavant attendu en hausse que de 0,8% en 2024 contre +1% prévu en septembre dernier^[2]. A l'instar des mois précédent, les actions américaines gagnent encore 2.90% (S&P 500 TR en €)^[3], grâce aux valeurs technologiques qui signent leur meilleure année depuis 1999 (Nasdaq 100), dont les « Magnificent Seven » (Alphabet, Tesla, Meta, Nvidia, Apple, Amazon et Microsoft) qui rebondissent de plus de 108% cette année après -45,45% en 2022 (Bloomberg Magnificent Seven Index en US\$)³. Le soulagement des investisseurs face au biais plus accommodant des banques centrales a permis à la volatilité des actions américaines de revenir à ses plus bas niveaux depuis la pandémie à 12% environ³ (indice VIX). Les actions de la Zone euro montent encore de 3.24% ce mois-ci et terminent l'année sur un gain de 18.55%³ (Euro Stoxx TR), dopées notamment par les marchés du sud (Espagne-Ibex +22.76% et Italie-FTSEMIB +28.03%). Malgré les nouveaux records atteints par les bourses indienne et brésilienne, les marchés émergents limitent leur hausse à 6.11% en 2023³ (MSCI Emerging Markets TR en €), plombés par les actions chinoises qui enchaînent leur

[1] Source : Bloomberg, 29/12/2023

[2] Source : Eurostat, Janvier 2024

[3] Source : Bloomberg, 29/12/2023

troisième année d'affilée dans le rouge à cause de la persistance de la crise immobilière et d'une reprise économique post-covid en-deçà des attentes. Les marchés obligataires ont poursuivi en décembre leur rebond grâce au ralentissement de l'inflation et à la perspective d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine qui ont permis aux taux à 10 ans américain de se détendre de 111 bp depuis le 19 octobre 2023 quand les rendements culminaient à leur plus haut depuis 2007 à 5%. Après des pertes historiques de 18,44% en 2022, les obligations souveraines de la Zone euro ont repris 7.15% (iBoxx Eur Eurozone Sovereign) cette année, meilleure performance depuis 2014 et qui a été totalement réalisée au cours des trois derniers mois³. Nous avons renforcé en début de période le poids des actions, via des futures EuroStoxx, de la value euro et des valeurs de croissance américaines. Sur les taux, les emprunts d'Etats ont également été renforcés jusqu'à ce que nous réalisions en fin de mois des prises de profits significatives sur l'ensemble des classes d'actifs visant à prévenir tout excès d'optimisme quant au timing de baisses des taux à venir.

Le thème majeur de l'année 2024 sera l'assouplissement des politiques monétaires des banques centrales. Le pivot des banques centrales américaine et européenne aura lieu et la question majeure reste de savoir quand ces baisses débiteront, et sur quel rythme elles se poursuivront. Alors que d'une part le rallye de fin d'année a été aussi violent que profond et reflète ce qui nous semble être un excès d'optimisme quant au timing des premières baisses, et que d'autre part l'économie mondiale va subir le plein effet des hausses initiées à partir de 2022, nous débutons l'année en protégeant le portefeuille d'une correction qui nous paraît logique tant sur les actions que sur les taux. A mesure que la visibilité s'éclaircira quant à la stabilisation de l'inflation mondiale, il conviendra de revenir sur ce qui nous semble porteur, à savoir les obligations souveraines développées et émergentes, les actions, principalement de croissance sensibles aux taux et sur le crédit Investment Grade.

D/ Changements substantiels intervenus

- Au cours de l'exercice :
 - **29 décembre 2023** : Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « Gates ») et modification des articles 8, 13, 17, 19, 21 et 27 des statuts.
- Post clôture :
 - **1^{er} janvier 2024** : Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, conformément au Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

E/ Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Entrées

AXA IM EURO 4DEC	113 126 388 €
AVIVA INV.MON.C 4D	48 648 451 €
ISHR EUR GOV 7-10Y	30 631 576 €
WPS SELECT GROWTH IC	14 482 493 €

Sorties

AXA IM EURO 4DEC	142 399 922 €
AVIVA INV.MON.C 4D	81 042 467 €
EURO STOXX OPTIM ETF	19 047 574 €
GUIN.GL.EN.EUR DD	13 058 022 €

F/ Techniques de gestion efficace du portefeuille, instruments financiers dérivés et TRS

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres tels que des prêts et emprunts de titres, des prises et mises en pension.

La SICAV a eu recours aux dérivés (futures à hauteur de 10,9 %). Il est à noter que la SICAV n'a pas eu recours aux TRS.

G/ Risque Global

La méthode de calcul du risque global est celle de l'approche par l'engagement.

H/ Informations sur les risques financiers



Votre Sicav se situe dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Nom du FIA	AFER PREMIUM	
Code		0
CATEGORIE	SICAV	
ZONE		0
Risque actuel	<i>Cf. Indicateur de risque du DIC</i>	
Systemes de gestion du risque utilisés pour gérer ces risques	<p>Rothschild & Co Asset Management a identifié l'ensemble des risques auxquels AFER PREMIUM est exposé afin d'adapter son dispositif de gestion des risques au FIA en fonction de sa nature, de sa taille et de sa complexité.</p> <p>Les contraintes réglementaires et statutaires du FIA sont suivies de façon permanente dans le système de tenue des positions et de passage d'ordres. Elles sont également vérifiées quotidiennement par le Contrôle des Risques.</p> <p>Le dispositif comprend des mesures de risque ex ante qui permettent de contrôler l'adéquation du FIA à sa stratégie de gestion et de fixer des seuils limites de risque. En parallèle, des simulations de crises sont réalisées afin d'identifier les scénarios qui auraient un impact négatif sur le FIA.</p> <p>Le dispositif comprend un contrôle de liquidité du FIA afin de vérifier l'adéquation du profil de son actif à celui de son passif dans le respect des intérêts des porteurs.</p> <p>Une procédure de gestion des dépassements de limites a été mise en place dans le but d'assurer une correction rapide et, si nécessaire, la remontée de l'information à la Conformité et à la Direction de Rothschild Asset Management.</p>	
% actifs du FIA à traitement spécial du fait de leur nature non liquide	7,12%	
Effet de levier	<p>Les niveaux de levier maximal sont inchangés.</p> <p>Au 31/12/2023, le levier réel calculé selon la méthode brute et selon la méthode de l'engagement s'élève à :</p> <p><i>Méthode brute</i> 110,08%</p> <p><i>Méthode engagement</i> 107,57%</p>	

I/ Règles d'investissements

Cette SICAV respectera les ratios réglementaires applicables aux fonds professionnels à vocation générale.

III - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

A/ Politique groupe de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>.

B/ Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres ;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39,82 % du volume total des frais d'intermédiations
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60,18 % du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

C/ Politique ESG et Transition énergétique

La SICAV est gérée selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais n'a pas nécessairement promu les caractéristiques ESG, ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques, au sens de l'article 6 du Règlement SFDR. Les investissements sous-jacents à ce produit financier n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La SICAV respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co Asset Management, qui repose sur l'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale et la prise en compte des impacts de nos investissements, notamment sur le climat et la biodiversité. Des détails additionnels sont disponibles sur demande.

L'intégralité de la politique ESG est disponible sur le site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

D/ Politique de vote et exercice par la société de gestion des droits attachés aux titres détenus dans la Sicav

1. Politique de vote

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse

- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

2. Exercice des droits de vote

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis soit :

- Numériquement via des plateformes internet de votes dédiées, soit
- Manuellement via des formulaires papiers lorsque le vote électronique est impossible.

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>.

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire de l'OPC exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

Compte-tenu de sa nature juridique, la SICAV AFER PREMIUM n'est pas tenue d'exercer ses droits de vote.

E/ Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants ⁽¹⁾)
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines ⁽²⁾,
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée.

La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel.

L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

* * *

⁽¹⁾ : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

⁽²⁾ : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

<u>R&Co Asset Management</u> <u>Exercice 2023</u>	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	156	17,6	11,5	6,1
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	38	7,4		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	<i>28</i>	<i>5,8</i>		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	<i>10</i>	<i>1,6</i>		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés

Effectifs en ETP

Chiffres non audités par le Commissaire aux Comptes de la Sicav.



AFER PREMIUM

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

AFER PREMIUM

FONDS PROFESSIONNEL A VOCATION GENERALE CONSTITUEE SOUS FORME DE SOCIETE
D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management
29, avenue de Messine
75008 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds professionnel à vocation générale constitué sous forme de société d'investissement à capital variable AFER PREMIUM relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds professionnel à vocation générale constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

AFER PREMIUM

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « OPC détenus » de l'annexe aux comptes annuels relative :

- A la valorisation de la ligne de titres exposés à la Russie IE00B5V87390 – iShares VII PLC - iShares MSCI Russia ADR/GDR ETF USD représentant 0,00 % de l'actif et dont le prix de revient représente 3,29 % de l'actif le 29 décembre 2023.
- A la valorisation des parts de fonds d'investissements étrangers et de fonds capital investissement représentant 8,99% de l'actif net de la SICAV, valorisées à la dernière NAV connue ou sur la base de NAV estimées par la société de gestion.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres de fonds d'investissement étrangers :

Les titres de fonds d'investissement étrangers en portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons pris connaissance des procédures de collecte des valeurs liquidatives définitives ou, le cas échéant, estimées provenant des administrateurs des fonds d'investissement détenus par votre OPC, utilisées pour la valorisation des fonds d'investissement étrangers et avons vérifié leur prise en compte dans la valorisation du portefeuille. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	262 475 346,47	282 481 735,74
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	262 183 315,56	281 023 862,54
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	243 473 429,57	265 347 244,58
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	18 709 885,99	15 676 617,96
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	292 030,91	1 457 873,20
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	292 030,91	1 457 873,20
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	2 335 506,15	1 310 709,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 335 506,15	1 310 709,00
COMPTES FINANCIERS	13 059 654,93	2 631 320,06
Liquidités	13 059 654,93	2 631 320,06
TOTAL DE L'ACTIF	277 870 507,55	286 423 764,80

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	246 583 494,11	258 815 837,07
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	25 693 248,71	26 598 402,81
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 810 259,10	1 975 906,50
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 913 260,21	-3 287 292,00
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	271 173 741,71	284 102 854,38
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	292 030,91	1 457 976,75
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	292 030,91	1 457 976,75
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	292 030,91	1 457 976,75
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	6 404 734,93	862 933,67
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	6 404 734,93	862 933,67
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	277 870 507,55	286 423 764,80

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0323	0,00	19 939 500,00
EURO BUND 0324	10 977 600,00	0,00
EC EURUSD 0324	8 769 796,38	0,00
SP 500 MINI 0324	6 542 986,43	0,00
EURO STOXX 50 0324	3 180 100,00	0,00
EC EURUSD 0323	0,00	31 507 828,61
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	214 376,53	74 049,71
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	214 376,53	74 049,71
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	15 651,98	34 437,48
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	15 651,98	34 437,48
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	198 724,55	39 612,23
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 349 431,09	3 150 209,74
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-3 150 706,54	-3 110 597,51
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	237 446,33	-176 694,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-2 913 260,21	-3 287 292,00

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Par exception, la crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays.
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie,

Le fonds est investi en parts de IE00B5V87390 – iShares VII PLC - iShares MSCI Russia ADR/GDR ETF USD représentant 0,00 % de l'actif et dont le prix de revient représente 3,29 % de l'actif le 29 décembre 2023.

Compte tenu de la nature de ces titres dans le portefeuille du fonds, la société de gestion a décidé de les valoriser à zéro depuis le 9 mars 2022.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

OPC et fonds d'investissement non cotés : les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur liquidative de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leurs justifications sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Ainsi :

□ Les parts du fonds FR00140077L6 – RMM US 1 SLP Parts Commanditaire représentant 0,73 % de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base d'une NAV estimée par la société de gestion d'AFER PREMIUM .

□ Les parts du fonds FR001400C8U2- FAPEP III SLP PART A2 représentant 0,22 % de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV de souscription .

Les parts d'organismes de placements collectifs étrangers représentant 8,04% de l'actif sont évaluées, conformément aux dispositions du prospectus du fonds, sur la base de la dernière NAV connue. Les NAV de ces organismes valorisant sur une base mensuelle, trimestrielle ou semestrielle, sont confirmées par les administrateurs des fonds. Ainsi :

□ Les parts du fonds IT0005250847 – AGRITALY représentant 0,40% de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 juin 2023.

□ Les parts du fonds LU01850108306 – TIKEHAU DV 1ST représentant 0,61% de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 juin 2023.

□ Les parts du fonds LU0259348570 – ENCORE PLUS FUND A EUR représentant 1,20% de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 novembre 2023.

□ Les parts du fonds FR0013401098 – ARDIAN BUYOUT FUND VII A-CLASS A1 représentant 0,97% de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 septembre 2023.

□ Les parts du fonds XFCS00X2MMX4 – FIVE ARROWS PRIVATE EQUITY PROGRAM II SLP représentant 2,05% de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 juin 2023.

- Les parts du fonds FR0013426798 – CAP ENTREPRENEURS 2 PART A représentant 0,93% de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 juin 2023.
- Les parts du fonds LU1437625723 - Moonstone Lending 1 représentant 0,74% de l'actif net d'AFER PREMIUM sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 novembre 2023.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013358397 - AFER PREMIUM ACTIONS I : Taux de frais maximum de 0,23 % TTC

FR0013358389 - AFER PREMIUM ACTIONS R : Taux de frais maximum de 1,25 % TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action AFER PREMIUM ACTIONS R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	284 102 854,38	286 853 281,81
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	7 181 410,06	57 089 875,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-36 450 490,44	-31 768 136,29
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 972 921,57	9 883 288,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 570 705,75	-9 387 952,72
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 990 823,05	6 741 569,64
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-4 136 403,83	-7 131 530,91
Frais de transactions	-85 220,07	-143 732,58
Différences de change	-1 279 538,06	2 602 752,85
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	17 716 913,16	-24 891 149,09
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 703 965,71	-11 012 947,45
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	11 012 947,45	-13 878 201,64
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	1 359 659,45	-1 252 803,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	288 530,91	-1 071 128,54
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 071 128,54	-181 675,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-3 150 706,54	-3 110 597,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-1 477 725,27	-1 381 961,42
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	271 173 741,71	284 102 854,38

(*) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : - 50 €

(**) 29/12/2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : - 50 €

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	9 723 086,43	3,59
Change	8 769 796,38	3,23
Taux	10 977 600,00	4,05
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	29 470 482,81	10,87

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 059 654,93	4,82
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	10 977 600,00	4,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13 059 654,93	4,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 977 600,00	4,05

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	34 372 438,94	12,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1 878 511,65	0,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 702 801,02	1,73	541 300,64	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	15 312 782,81	5,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	1 230 158,71
	Rétrocession de frais de gestion	31 758,80
	Dépôts de garantie en espèces	1 073 588,64
TOTAL DES CRÉANCES		2 335 506,15
DETTES		
	Achats à règlement différé	5 585 270,80
	Frais de gestion fixe	819 464,13
TOTAL DES DETTES		6 404 734,93
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-4 069 228,78

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action AFER PREMIUM ACTIONS R		
Actions souscrites durant l'exercice	64 443,0000	7 181 410,06
Actions rachetées durant l'exercice	-327 007,0000	-36 450 490,44
Solde net des souscriptions/rachats	-262 564,0000	-29 269 080,38
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 340 910,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action AFER PREMIUM ACTIONS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action AFER PREMIUM ACTIONS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 437 268,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,22
Rétrocessions des frais de gestion	87 837,08

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			45 648 696,05
	FR0010839555	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO I EUR	10 980 236,85
	FR0011885789	R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	14 478 440,40
	FR0013417532	R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR	20 190 018,80
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			45 648 696,05

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Part	Montant total	Montant unitaire
15/02/2023	AFER PREMIUM ACTIONS R	365 585,22	0,14
21/06/2023	AFER PREMIUM ACTIONS R	384 284,25	0,15
13/09/2023	AFER PREMIUM ACTIONS R	375 258,15	0,15
27/12/2023	AFER PREMIUM ACTIONS R	352 597,65	0,15
Total acomptes		1 477 725,27	0,59

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-2 913 260,21	-3 287 292,00
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 913 260,21	-3 287 292,00

	29/12/2023	30/12/2022
Action AFER PREMIUM ACTIONS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 913 260,21	-3 287 292,00
Total	-2 913 260,21	-3 287 292,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	25 693 248,71	26 598 402,81
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 287 984,37	3 357 867,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	1 477 725,27	1 381 961,42
Total	27 503 507,81	28 574 309,31

	29/12/2023	30/12/2022
Action AFER PREMIUM ACTIONS R		
Affectation		
Distribution	374 545,60	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	27 128 962,21	28 574 309,31
Capitalisation	0,00	0,00
Total	27 503 507,81	28 574 309,31
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 340 910,0000	2 603 474,0000
Distribution unitaire	0,16	0,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	123 854 215,97	152 810 168,58	286 853 281,81	284 102 854,38	271 173 741,71
Action AFER PREMIUM ACTIONS I en EUR					
Actif net	73 968 907,20	42 309 827,59	29 617 448,33	0,00	0,00
Nombre de titres	699 000,0000	364 801,0000	237 925,0000	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	105,82	115,98	124,48	0,00	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	6,38	11,58	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,16	-0,11	-0,12	0,00	0,00
Action AFER PREMIUM ACTIONS R en EUR					
Actif net	49 885 308,77	110 500 340,99	257 235 833,48	284 102 854,38	271 173 741,71
Nombre de titres	475 152,0000	974 667,0000	2 142 099,0000	2 603 474,0000	2 340 910,0000
Valeur liquidative unitaire	104,99	113,37	120,09	109,12	115,84
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,57	0,41	0,56	0,75
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	5,70	10,21	10,97	11,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,97	-1,16	-1,14	-1,26	-1,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AXA IM EURO LIQUIDITY FCP 4DEC	EUR	241	11 041 367,09	4,07
BDL CONVICTIONS C Part V	EUR	2 700	3 153 087,00	1,16
BDL REMPART I	EUR	60 000	9 385 800,00	3,47
CPR FOCUS INFLATION FCP I	EUR	16 404	2 645 637,12	0,98
ECHIQUIER CONVERTIBLES EUROPE FCP	EUR	3 122	4 370 581,46	1,61
FAPEP III SLP PART A2	EUR	30 000	600 000,00	0,22
HSBC EURO ACTIONS IC	EUR	6 175	10 857 379,00	4,01
LAZARD CAPITAL FI SRI SC EUR	EUR	1 065	13 424 878,80	4,95
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL Action PC EUR	EUR	4 014	6 918 931,80	2,55
Longchamp Dalton Japan Long Only Ucits Fd 1UH	EUR	5 480	5 645 550,80	2,08
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO I EUR	EUR	55	10 980 236,85	4,05
R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	EUR	107 208	14 478 440,40	5,34
R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR	EUR	17 885	20 190 018,80	7,44
TOTAL FRANCE			113 691 909,12	41,93
IRLANDE				
EURO STOXX OPTIM BKS SCE ETF	EUR	71 512	5 807 031,84	2,14
FIRST STATE GR CHINA GRW FD CL I	USD	13 979	1 394 149,08	0,51
GUIN.GLOBAL ENERGY CL.D EUR D	EUR	109 884	1 343 540,68	0,50
iShares VII PLC iShares EURO Govt Bond 7-10yr ETF EUR Acc	EUR	168 396	25 061 787,29	9,24
iShares VII PLC - iShares MSCI Russia ADR/GDR ETF USD Acc	USD	68 819	0,00	0,00
TOTAL IRLANDE			33 606 508,89	12,39
LUXEMBOURG				
AMUNDI FUNDS OPTIMAL YIELD I2 EUR C	EUR	7 261	15 543 332,26	5,73
BLUEBAY INV.GRADE BD BASE I C.	EUR	101 508	18 406 445,64	6,79
Candriam M Impact Finance IC EUR H	EUR	2 956,387	3 099 298,75	1,14
COM SELECT.WPS SELECT GROWTH I C	USD	1 023	11 001 632,24	4,06
DNCA Invest Archer Mid Cap Europe SI EUR	EUR	57 795	5 510 753,25	2,04
DNCA INVEST VALUE EUROPE IC	EUR	18 076	4 098 371,48	1,51
Emerg.Mkts Local Curr.Debt C EUR Hgd Cap	EUR	158 048	11 970 555,52	4,41
G FUND EUROPEAN CONV BD CAP EUR IC	EUR	2 909	4 530 912,95	1,68
IGS ASIAN EQ.CL.I USD C.3DEC	USD	187 708	5 614 252,85	2,07
Moonstone Lending S.C.A. SICAV-SIF - Moonstone Lending Fund	EUR	15 769,968	2 018 871,30	0,74
MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS ASIA OPPORTUNITY Z	USD	32 799	1 389 430,94	0,51
Ossiam Shiller Barclays Cape® US Sector Value TR 1C (USD)	USD	8 187	9 560 008,06	3,52
TROWE PRICE-US EQTY-IACC	USD	62 134	3 431 146,32	1,27
TOTAL LUXEMBOURG			96 175 011,56	35,47
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			243 473 429,57	89,79
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE				
FRANCE				
ARDIAN BUYOUT FUND VII A-CLASS A1	EUR	2 100,09	2 624 467,98	0,97
FIVE ARROWS PRIVATE EQUIT PROGRAM II SLP	EUR	60 000	5 560 668,00	2,05
RMM US 1 SLP Parts Commanditaire	USD	25 620	1 981 819,45	0,73
TOTAL FRANCE			10 166 955,43	3,75

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
AGRITALY PART B	EUR	3	1 095 248,06	0,39
TOTAL ITALIE			1 095 248,06	0,39
LUXEMBOURG				
CAP ENTREPRENEURS 2 PART A	EUR	1 920	2 517 660,10	0,93
ENCORE PLUS FUND A EUR	EUR	4 259 424,249	3 265 785,76	1,21
TIKEHAU DIRECT LENDING IV 1ST LIEN	EUR	257,87	1 664 236,64	0,61
TOTAL LUXEMBOURG			7 447 682,50	2,75
TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE			18 709 885,99	6,89
TOTAL Organismes de placement collectif			262 183 315,56	96,68
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0324	USD	70	102 149,32	0,04
EURO BUND 0324	EUR	80	23 592,00	0,01
EURO STOXX 50 0324	EUR	-70	-3 500,00	0,00
SP 500 MINI 0324	USD	30	166 289,59	0,06
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			288 530,91	0,11
TOTAL Engagements à terme fermes			288 530,91	0,11
TOTAL Instruments financier à terme			288 530,91	0,11
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-296 625	-268 438,91	-0,10
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-20 092	-20 092,00	-0,01
TOTAL Appel de marge			-288 530,91	-0,11
Créances			2 335 506,15	0,87
Dettes			-6 404 734,93	-2,37
Comptes financiers			13 059 654,93	4,82
Actif net			271 173 741,71	100,00

Action AFER PREMIUM ACTIONS R	EUR	2 340 910,0000	115,84
-------------------------------	-----	----------------	--------